

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

12 avril 2010

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 12 avril 2010 à 20 heures, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :

- M. Louis-Marie Bastille, maire
- Mme Margot Perreault, conseillère
- M. Francis Plourde, conseiller
- M. Lucien Gendron, conseiller
- M. Alain Boucher, conseiller
- M. Yannick Bélanger, conseiller
- M. Jean-Guy Raymond, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, assiste à la session.

La prière est faite par le maire, Louis-Marie Bastille.

2010-04-0076

1. Ouverture de la session

La session est ouverte à 20h, Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste, souhaite à tous la bienvenue.

Il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Jean-Guy Raymond, d'accepter l'ouverture de la session.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2010-04-0077

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Lucien Gendron, d'adopter l'ordre du jour.

Le point « Affaires nouvelles » est laissé ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2010-04-0078

Dépôt du rapport financier vérifié pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2009

Madame Yolaine Fournier, de la firme comptable Mallette S.E.N.C. présente et commente le rapport financier vérifié pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2009.

Il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Yannick Bélanger, d'accepter le rapport financier vérifié pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2009.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2010-04-0079

3.1 Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} mars 2010

Il est proposé par Alain Boucher appuyé par Margot Perreault d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire tenue le 1^{er} mars 2010.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2010-04-0080

3.2 Approbation du procès-verbal de la session extraordinaire du 22 mars 2010 à 20 heures

Il est proposé par Francis Plourde appuyé par Jean-Guy Raymond d'approuver le procès-verbal de la session extraordinaire tenue le 22 mars 2010 à 20 heures.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2010-04-0081

3.3 Approbation du procès-verbal de la session extraordinaire du 22 mars 2010 à 20 heures 15 minutes.

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Lucien Gendron d'approuver le procès-verbal de la session extraordinaire tenue le 22 mars 2010 à 20 heures 15 minutes.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

4. FINANCES

2010-04-0082

4.1 Acceptation des comptes à payer

Il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Francis Plourde :

◆ D'approuver le paiement des comptes énumérés dans le registre des achats du mois de mars 2010 au montant de 29438 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt des rapports des délégations de pouvoir

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le résumé des décisions prises durant le mois de mars 2010, en vertu des règlements numéros 280 et 284:

Directeur général et secrétaire-trésorier.....	27081,66 \$
Contremaître de voirie.....	10508,74 \$
Coordonnateur des services techniques	1128,77 \$

4.2 Dépôt du registre des dépenses incompressibles

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des dépenses incompressibles du mois de mars 2010 au montant de 49142,08 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

5. CORRESPONDANCE

La lecture du résumé de la correspondance est faite par le maire, Louis-Marie Bastille.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

6. SUIVI ET RAPPORT

6.1 Rapport des employés

Voirie

Entretien des routes, et des équipements de la municipalité.

Coordination des Services Techniques et urbanisme:

Suivi dossier arrivée d'eau aux étangs
Suivi du dossier du puits du village;
Tests de pompage aux piézomètres du puits du village.
Dossier Yves Garneau (suivi et travaux de préparation de réglementation)

Administration :

Suivi des dossiers d'infrastructure
Projets en cours de la municipalité
Reddition de compte programme d'entretien du réseau routier local
Urbanisme (règlements)
Période de vérification comptable

Agente de développement :

Visite des séjours exploratoires à St-Modeste le 13 mars dernier (12 jeunes adultes)
Fin de la campagne Hydro-Québec avec un résultat de 2125 \$ de contribution liée à la participation de la population au diagnostic résidentiel.
Rencontres de travail avec la corporation de développement
Production des demandes de financement pour les moniteurs de terrains de jeux d'été.

6.2 Rapport des conseillers

Margot Perreault annonce le retour du club de lecture lors des vacances d'été.

Margot Perreault indique que les membres de la Corporation de Développement se sont répartis les dossiers.

Margot Perreault précise que le CACI va annoncer de nouveaux horaires prochainement.

Margot Perreault indique qu'elle travaille activement à la préparation de la prochaine fête du 24 juin 2010.

Francis Plourde fait un résumé de la dernière rencontre du conseil d'administration de la Régie Kamloop et en particulier aborde l'aspect de la formation des nouveaux pompiers et des officiers.

Yannick Bélanger explique qu'il va travailler avec le Comité de Loisirs à la préparation des prochaines festivités.

Jean-Guy Raymond fait un rapport de sa participation à l'assemblée

générale de la CO-ÉCO.

Jean-Guy Raymond explique qu'il travaille sur un projet d'embellissement du village notamment par le biais d'un échange de plantes vivaces entre les citoyens.

Louis-Marie Bastille fait part des diverses rencontres auxquelles il a participé au cours du dernier mois notamment la rencontre avec le député Jean D'amour, avec Stéphane Dickner (propriétaire de la zone industrielle), avec Viateur Gagnon (directeur du Groupement Forestier Tâché) et les diverses rencontres de la MRC de Rivière-du-Loup.

7. PROJET DE RÉSOLUTIONS

2010-04-0083

7.1 Demande d'aide financière pour réaliser une étude de marché de la part des Habitations des Cônes

ATTENDU QUE la résidence « Les Habitations des Cônes », organisme sans but lucratif, réfléchit depuis plus de deux à une possibilité d'agrandissement de ses installations afin de rajouter quatre à six appartements;

ATTENDU QUE dans le cadre de cet agrandissement, l'organisme viserait d'intégrer un ensemble de services pour regrouper dans un même lieu la Caisse Populaire Desjardins, la bibliothèque municipale, et un centre de la petite enfance afin de créer un centre multifonctionnel et intergénérationnel;

ATTENDU QUE compte tenu de l'ampleur du projet, la résidence « Les Habitations des Cônes » a lancé un appel d'offres auprès de firmes spécialisées pour réaliser une étude de marché;

ATTENDU QUE l'offre de service retenu est celle de l'entreprise INFO RESSOURCE pour un montant de 11 231 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE différents partenaires ont été sollicités afin de participer financièrement au paiement de cette étude de marché;

ATTENDU QUE la résidence « Les Habitations des Cônes » sollicite la municipalité pour une participation financière de 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Margot Perreault **QUE** :

- La municipalité de Saint-Modeste accepte de participer financièrement à ladite étude de marché à hauteur de 500 \$ en autant que l'ensemble du financement soit justifié;
- La municipalité de Saint-Modeste demande à être destinataire d'un exemplaire de l'étude de marché qui sera réalisée par la firme INFO RESSOURCE;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2010-04-0084

7.2 Autorisation de signature d'entente de paiement

ATTENDU la résolution N° 2010-02-0036 par laquelle la municipalité de Saint-Modeste mandatait la firme d'avocats Tremblay Blois Mignault Lemay pour représenter la municipalité et faire toute les démarches nécessaires afin de faire valoir nos droits en vertu de l'ordonnance de dédommagement mentionnée à ladite résolution;

ATTENDU QUE suite aux démarches engagées, le délinquant redevable auprès de la municipalité a fait une proposition de paiement au moyen de

paiements minimum mensuels de 100 \$;

ATTENDU QUE dans sa proposition le délinquant propose de payer les frais judiciaires que la municipalité a dû supporter pour faire valoir ses droits;

ATTENDU QU'un projet d'entente a été remis aux membres du conseil municipal lors d'une rencontre préparatoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Bélanger, appuyé par Lucien Gendron **QUE** :

- Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrale;
- La municipalité de Saint-Modeste autorise Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer l'entente de paiement avec le délinquant selon les conditions-exposées en préambule;
- Une copie de ladite entente signée soit expédiée à notre avocat afin de suspendre les saisies en cours sous réserve du respect des conditions de l'entente de paiement susmentionnée;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2010-04-0085

7.3 Utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 59 513 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les détails signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes de l'annexe B dument complétée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron , appuyé par Francis Plourde:

QUE la municipalité de Saint-Modeste informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

Une copie de l'Annexe A fait partie intégrante de la présente résolution pour y être également joint en annexe du présent procès-verbal sous le numéro **10-04-01.1**

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2010-04-0086

7.4 Adhésion au programme Simb@

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'acquisition d'équipements informatiques pour la bibliothèque municipale;

ATTENDU QU'une subvention équivalente à 50% du coût de ces acquisitions est disponible par le biais d'un programme d'aide financière mis sur pied pour les bibliothèques affiliées par le Ministère de la Culture et des Communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Margot Perreault :

- **QUE** la municipalité de Saint-Modeste adresse une demande de subvention dans le cadre du Programme Simb@, afin de doter la bibliothèque municipale du matériel informatique requis pour le rafraîchissement de ses équipements;
- **QUE** la municipalité de Saint-Modeste mandate Alain Vila, directeur général et secrétaire trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité tout document utile et nécessaire afin de donner effet à la présente résolution, notamment la convention à intervenir avec le CRSBP;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2010-04-0087

7.5 Opposition à la simultanéité des élections scolaires et municipales

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a tenu, en février 2008, le Forum sur la gouvernance et la démocratie des commissions scolaires au cours duquel la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté un mémoire;

ATTENDU QU'en guise de suivi de ce forum, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport adoptait le projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les élections scolaires, confirmant notamment l'élection du président de commission scolaire au suffrage universel;

ATTENDU QUE l'octroi d'une telle assise démocratique aux commissions scolaires est fortement questionnable considérant le taux de participation de 7,9 % aux dernières élections scolaires de 2007;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités demandait en octobre 2008 à la ministre l'Éducation, du Loisir et du Sport qu'elle procède à la mise en place d'une table nationale sur la concertation scolaire-municipale réunissant les municipalités, les commissions scolaires et le gouvernement, afin que soient traités prioritairement les vrais enjeux liés à l'éducation dans les territoires notamment le maintien des écoles en région, l'offre aux élèves de services de qualité afin de favoriser leur réussite, la taxation et l'utilisation des équipements et infrastructures de manière optimale pour le grand bénéfice des citoyens;

ATTENDU QUE la commission scolaire a une fonction sectorielle, l'éducation, en comparaison avec les municipalités et les MRC, dont les mandats impliquent la gestion et la planification intégrée de l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique stipule que : « la commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région »;

ATTENDU QUE la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Michelle Courchesne, envisage de suggérer la simultanéité des élections scolaires et municipales en 2013, et ce, sans avoir convié les municipalités à la démarche et surtout sans en avoir évalué les impacts;

ATTENDU QUE la Fédération des commissions scolaires du Québec réclame avec empressement la simultanéité des élections scolaires et municipales selon la présomption d'augmenter la participation électorale scolaire et de diminuer les coûts afférents;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités affirmait à nouveau, lors de sa séance du 11 mars dernier, son opposition à la simultanéité d'élections scolaires et municipales tant que les vrais enjeux ne seront pas discutés préalablement à des modifications législatives non essentielles dans le présent contexte;

ATTENDU QUE le Directeur général des élections du Québec rendait public, le 17 mars dernier, un avis sur la faisabilité d'élections scolaires et municipales simultanées dont aucun des cinq scénarios proposés ne traduisait une diminution des coûts ainsi que l'augmentation de la participation électorale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Francis Plourde :

DE RÉITÉRER l'opposition du milieu municipal à la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

DE DEMANDER aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de réunir d'urgence les représentants des municipalités et la Fédération des commissions scolaires du Québec afin de discuter des enjeux prioritaires en matière d'éducation avant même de procéder à des modifications législatives visant la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Laurent Lessard, ministre et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à Mme Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, à M. Jean D'Amour, député de la circonscription de Rivière-du-Loup – Les Basques, à la Fédération Québécoise des Municipalités ainsi qu'à Mme Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2010-04-0088

7.6 Appui à une démarche de la coalition des Sans-Chemise du Bas-St-Laurent.

ATTENDU que la Coalition des Sans-Chemise, un regroupement constitué de Action Chômage Kamouraska inc., du Conseil Central du Bas-Saint-Laurent (CSN), du conseil régional de la FTQ, du Syndicat de la Fonction Publique, demande de rendre permanente la mesure transitoire de la bonification du taux de chômage pour la région du Bas-Saint-Laurent - Côte-Nord;

ATTENDU que compte tenu de la grave crise économique et financière qui a frappé l'Amérique du Nord, le ralentissement marqué de l'économie a entraîné et pourrait encore entraîner des pertes d'emplois;

ATTENDU que compte tenu de cette situation de crise, il y a lieu d'améliorer l'admissibilité des chômeurs et chômeuses aux prestations d'assurance-emploi, et de rendre permanentes les mesures transitoires qui avaient été mises en place pour la région Bas-Saint-Laurent – Côte-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Plourde appuyé par Jean-Guy Raymond ;

QUE :

- La municipalité de Saint-Modeste appuie la démarche de la coalition en signant la lettre d'appui jointe en annexe de la présente résolution;
- La lettre d'appui soit transmise au bureau de la ministre des Ressources humaines et du développement social, Diane Finley;
- Copie de la lettre d'appui soit adressé au député de Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les Basques, Claude Guimond;
- Copie de la lettre d'appui soit adressé au député de Montmagny – L'Islet-Kamouraska – Rivière-du-Loup, Bernard Généreux;

Une copie de la lettre d'appui fait partie intégrante de la présente résolution pour y être également joint en annexe du présent procès-verbal sous le numéro **10-04-01.2**

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2010-04-0089

7.7 Appui à une demande de changement de vocation d'un bâtiment sur des terres agricoles – Dossier Gilles Garneau

ATTENDU la demande de Monsieur Gilles Garneau relativement à un bâtiment lui appartenant considéré comme un abri forestier, se trouvant sur le lot P-1B du Rang 2, pour convertir sa vocation en résidence secondaire;

ATTENDU QUE la superficie et la configuration de la propriété agricole de Monsieur Gilles Garneau, caractérisée par un relief très accidenté et inculte, situé sur un affleurement rocheux ne permettent pas d'exercer un usage agricole autre que l'exploitation forestière;

ATTENDU QUE compte tenu de l'emplacement de la propriété de Monsieur Gilles Garneau à l'extrême limite du territoire de la municipalité, éloigné du périmètre urbain principal et des services qui y sont rattachés, dans une zone agricole à très faible densité, le changement de vocation du bâtiment ne serait pas de nature à provoquer ou susciter un éventuel effet d'entraînement ou une prolifération de ce type de bâtiment;

ATTENDU QU'en cas de changement de vocation, l'application des lois et règlements, notamment en matière d'urbanisme ou d'environnement n'auraient pas d'effets néfastes sur le lot en question, ni sur les lots avoisinants;

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Modeste permettrait la construction d'une résidence principale ou secondaire dans la zone agricole 15-A concernée;

ATTENDU QUE ce changement de vocation ne nuirait pas à l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

ATTENDU QUE ce projet n'a aucun effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Boucher et appuyé par Margot Perreault :

QUE le conseil de la municipalité de St-Modeste appuie la demande de changement de vocation de bâtiment tel que présenté par Monsieur Gilles Garneau auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (C.P.T.A.Q);

QU'une copie de la présente résolution soit adressée à Monsieur Gilles Garneau afin d'appuyer sa demande auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2010-04-0090

7.8 Responsable de la voirie en période estivale

ATTENDU que M. Normand Montmagny, responsable de la voirie d'hiver, termine son contrat saisonnier en date du 1^{er} mai 2010;

ATTENDU qu'à partir du 1^{er} mai 2010, il convient de nommer un responsable des services de voirie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Alain Boucher, de nommer Robert Rioux, comme responsable de voirie à l'essai jusqu'au 30 septembre 2010, sa situation sera réévaluée après cette date;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2010-04-0091

7.9 Formation ADMQ – directeur général

ATTENDU la résolution N° 2010-02-0029 adoptée par le conseil dans sa séance ordinaire du 1^{er} février 2010 par laquelle, Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier était autorisé à suivre une formation au titre suivant : « L'encadrement juridique des rôles et responsabilités du directeur général ».

ATTENDU QUE Alain Vila souhaite annuler sa participation à cette formation;

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, demande, aux membres du conseil municipal, l'autorisation de participer à la formation offerte par l'Association des Directeurs Municipaux du Québec

(ADMQ) à l'intention des directeurs généraux de municipalités, qui aura lieu le mercredi 5 mai 2010 à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup au coût de 215 \$ plus taxes. Le contenu du cours sera : « Les lois municipales: Comment s'y retrouver et réussir les séances du conseil».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Bélanger, appuyé par Lucien Gendron :

- ◆ D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, à participer à la formation offerte par l'ADMQ sur « Les lois municipales: Comment s'y retrouver et réussir les séances du conseil » qui aura lieu le mercredi 5 mai 2010 à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup. Tous les frais inhérents à cette formation seront assumés par la Municipalité;
- ◆ D'annuler la résolution N° 2010-02-0029, et la participation à la formation qui y était rattachée;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2010-04-0092

7.10 Cession de meubles de bureau

ATTENDU QUE suite aux appels d'offres parus au MOT DESTIN autorisés par résolution N° 2010-02-0041 et se terminant le 1^{er} avril 2010 à 10 heures AM, la municipalité a reçu les offres suivantes :

Soumissionnaires	Meubles de bureau
Sonia Leblond	50\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault appuyé par Jean-Guy Raymond :

- D'accepter l'offre de Sonia Leblond telle que décrite ci-dessus;
- D'informer le soumissionnaire retenu;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2010-04-0093

7.11 Cession de photocopieuse

ATTENDU QUE suite aux appels d'offres parus au MOT DESTIN autorisés par résolution N° 2010-02-0041 et se terminant le 1^{er} avril 2010 à 10 heures AM, la municipalité n'a reçu aucune offre d'achat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Francis Plourde :

- De relancer un appel d'offre dans le prochain MOT DESTIN;
- De diffuser plus largement l'offre aux municipalités avoisinantes;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2010-04-0094

7.12 Demande financière de l'école secondaire de Rivière-du-Loup

ATTENDU la demande de soutien financier de l'école secondaire de Rivière-du-Loup reçue le 7 avril 2010;

ATTENDU QUE les fonds recueillis serviront à préparer les soirées des mérites de juin 2010 en mettant en valeur les efforts des élèves méritants en soulignant les performances et la persévérance de certains d'entre eux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Jean-Guy Raymond, d'allouer la somme de 100 \$ comme participation aux soirées des mérites 2010 de l'école secondaire de Rivière-du-Loup en deux prix distincts de 50 \$ chacun.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2010-04-0095

7.13 Formation ADMQ – directeur général adjoint

Le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, Fabien Pellerin, demande, aux membres du conseil municipal, l'autorisation de participer à la formation offerte par l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) à l'intention des directeurs généraux de municipalités et leurs adjoints, qui aura lieu le jeudi 17 juin 2010 à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup au coût de 315 \$ plus taxes. Le contenu du cours sera : « La gestion et l'octroi des contrats municipaux: Les suites du Projet de Loi 76 ».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Francis Plourde :

- ◆ D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, Fabien Pellerin, à participer à la formation offerte par l'ADMQ sur « La gestion et l'octroi des contrats municipaux: Les suites du Projet de Loi 76 ». Tous les frais inhérents à cette formation seront assumés par la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2010-04-0096

7.14 Proclamation de la Semaine nationale de la Santé mentale dans notre municipalité

ATTENDU que la Semaine de la santé mentale se déroulera du 3 au 9 mai, partout au Canada et qu'au Québec, elle portera l'appellation : « est-tu bien entouré ? un réseau, ça se construit »;

ATTENDU que l'Association canadienne pour la santé mentale, filiale du Bas-Saint-Laurent inc., parraine les activités de la Semaine de la santé mentale pour le territoire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie;

ATTENDU que le slogan « est-tu bien entouré ? un réseau, ça se construit » invitera la population Bas-Laurentienne et Gaspésienne à acquérir des outils pour se conscientiser au fait que le sentiment d'appartenance est le remède au sentiment de solitude sociale auquel les individus sont confrontés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Jean-Guy Raymond, que le maire, Louis-Marie Bastille, proclame, par la présente, la semaine du 3 au 9 mai 2010 : **Semaine de la santé mentale** dans la municipalité de Saint-Modeste et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à mettre fin aux préjugés face à la santé mentale et valoriser et promouvoir le sentiment d'appartenance;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2010-04-0097

7.15 Adhésion 2010-2011 à l'URLS Bas-Saint-Laurent

L'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent du Bas-Saint-Laurent, sollicite l'adhésion de la Municipalité de Saint-Modeste pour l'année 2010-2011.

ATTENDU qu'en devenant membre, la Municipalité peut bénéficier de différents programmes et services offerts auprès de leur organisme;

ATTENDU que les actions de l'URLS du Bas-Saint-Laurent sont orientées de façon à soutenir les initiatives, à coordonner des événements rassembleurs, à former des intervenants, à harmoniser les actions et à concerter les intervenants dans le respect de la dynamique bas-laurentienne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Jean-Guy Raymond, d'adhérer à l'URLS Bas-Saint-Laurent, pour l'année 2010-2011, au coût de 150 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2010-04-0098

7.16 Fin de la campagne « Diagnostic résidentiel Mieux Consommer » d'Hydro-Québec

ATTENDU que lors d'une séance du conseil, et par sa résolution N° 2009-04-0089, la municipalité de Saint-Modeste acceptait de collaborer avec Hydro-Québec dans le cadre du programme « Soutien aux réalisations locales – Diagnostic résidentiel Mieux consommer »;

ATTENDU que dans le cadre de ce programme, la municipalité de St-Modeste avait soumis le projet d'achat de matériel récréatif et d'animation pour le Centre des loisirs de la municipalité;

ATTENDU qu'Hydro-Québec nous confirme par lettre du 31 mars 2010 que la campagne vient de se terminer pour la municipalité, et qu'au 16 mars 2010, un montant de 2125 \$ a été amassé pour la réalisation de notre projet communautaire;

ATTENDU que afin d'obtenir le montant de 2125 \$, la municipalité doit remplir et retourner le formulaire de déclaration, dont copie est annexée à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Francis Plourde :

- **QUE** la municipalité de St-Modeste soumet le projet d'achat de matériel récréatif et d'animation pour le Centre des loisirs de la municipalité;
- **QUE** la municipalité de St-Modeste désigne Chantal Ouellet, agente de développement rural, comme responsable désigné du projet et signataire du formulaire de déclaration à transmettre à Hydro-Québec;
- **QUE** la municipalité mandate Chantal Ouellet, agente de développement rural, pour procéder aux achats de matériel récréatif dès réception des fonds, en partenariat avec les membres du comité de loisirs de la municipalité;

- **QUE** la municipalité de St-Modeste soit autorisée à recevoir paiement de la totalité de l'appui financier d'Hydro-Québec pour le projet d'achat de matériel récréatif et d'animation pour le Centre des loisirs de Saint-Modeste;
- **QUE** la municipalité de Saint-Modeste félicite Chantal Ouellet pour son travail remarquable dans la réussite de ce projet;
- **QUE** la municipalité de Saint-Modeste remercie et félicite les membres du comité de loisirs et tous les citoyens ayant participé de près ou de loin à ce programme, et en ont fait une réussite incontestable dont les résultats vont permettre d'améliorer la qualité de vie, et les loisirs de notre communauté;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Une copie de la déclaration à Hydro-Québec fait partie intégrante de la présente résolution pour y être également joint en annexe du présent procès-verbal sous le numéro **10-04-01.4**

2010-04-0099 **7.17 Autorisation de tests de pompage longue durée pour les piézomètres 3 et 4 de la municipalité**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2010-04-0100 **7.18 Demande financière du Club Lions de Rivière-du-Loup**

ATTENDU la demande de soutien financier du club Lions de Rivière-du-Loup reçue le 29 mars 2010;

ATTENDU QUE la remise de deux appareils au département d'ophtalmologie sera le signe concret de la générosité des donateurs du club Lions à l'occasion du 45^e anniversaire du club;

ATTENDU QUE le club Lions contribue régulièrement par ses dons à faire évoluer le centre afin que la population régionale puisse recevoir des soins de premier ordre pour la santé des yeux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Plourde appuyé par Jean-Guy Raymond, d'allouer la somme de 100 \$ comme participation aux œuvres du Club Lions Rivière-du-Loup.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

8. PROJETS DE RÉGLEMENTS

2010-04-0101 **8.1 Annulation de l'avis de motion pour créer un règlement N°309 aux**

fins de modifier le nom de la route « Route de l'Église Sud » par celui de « Rue de la Pépinière » aux fins d'une meilleure identification par les usagers locaux et extérieurs, et pour toutes autres fins administratives

Il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Alain Boucher, d'annuler l'avis de motion pour créer un règlement N°309 aux fins de modifier le nom de la route « Route de l'Église Sud » par celui de « Rue de la Pépinière » aux fins d'une meilleure identification par les usagers locaux et extérieurs, et pour toutes autres fins administratives.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2010-04-0102

8.2 Adoption du règlement N° 304 modifiant le règlement de zonage numéro 142 relativement à l'interdiction de certains matériaux de recouvrement extérieur, et relativement aux constructions et usages qui peuvent être autorisés dans la cour avant pour les bâtiments situés en bordure d'un lac ou d'une rivière.

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Modeste a adopté le règlement de zonage numéro 142, le 4 février 1991 et que celui-ci est entré en vigueur le 28 mars 1991;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU que le Conseil municipal souhaite restreindre l'usage de la tôle non peinte en usine comme revêtement extérieur, et permettre la construction des bâtiments secondaires à l'habitation dans la cour avant dans le cas d'un terrain en bordure d'un lac ou d'une rivière;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a fait une recommandation favorable à ce projet de modification;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 2 mars 2009;

ATTENDU que le Conseil a adopté un premier projet de règlement lors d'une séance ordinaire en date du 7 décembre 2009;

ATTENDU qu'un avis public de consultation a été publié en date du 17 février 2010 auprès du journal Info-Dimanche;

ATTENDU qu'il s'en est suivi une assemblée publique de consultation le 1^{er} mars 2010 relativement au premier projet de règlement;

ATTENDU que suite à l'assemblée publique de consultation, aucune modification n'a été demandée au projet de règlement et par voie de conséquence, aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Lucien Gendron :

QUE le règlement N° 304 soit transmis à la MRC de Rivière-du-Loup pour approbation;

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 304 intitulé « Règlement N° 304 modifiant le règlement de zonage numéro 142 relativement à l'interdiction de certains matériaux de recouvrement extérieur, et relativement aux constructions et usages qui peuvent être autorisés dans la cour avant pour les bâtiments situés en bordure d'un lac ou d'une rivière »

tel que suit;

ARTICLE 1

Au règlement 142, à l'article 5.4 *Matériaux de recouvrement extérieur*, le paragraphe 6^o est modifié pour se lire comme suit : la tôle non peinte en usine (galvanisée), sauf pour des bâtiments agricoles ou industriels, sauf les revêtements de toit des bâtiments complémentaires hors périmètre urbain;

ARTICLE 2

Au règlement 142, à l'article 9.1 *Cour avant*, est ajouté aux normes relatives aux constructions et usages autorisés dans la *cour avant* le paragraphe 20^o :

20^o Dans le cas d'un terrain en bordure d'un lac ou d'une rivière, les bâtiments complémentaires à l'habitation, en autant qu'une marge de 4 mètres est conservée avec la rue;

ARTICLE 3

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2010-04-0103

8.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 308 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

ATTENDU les articles 145.21 à 145.30 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU que ces dispositions permettent à une municipalité, par règlement, d'assujettir la délivrance d'un permis ou d'un certificat à la conclusion d'une entente entre le requérant et la municipalité sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

ATTENDU l'importance de prévoir des mécanismes souples, rapides et efficaces afin de permettre le développement de la municipalité et ce, en harmonie avec les principes énoncés dans les règlements d'urbanisme et dans le respect de la capacité financière des contribuables;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble des contribuables de la municipalité que le présent règlement soit adopté pour fixer les conditions qui doivent être remplies par les promoteurs pour l'obtention d'un ensemble ou d'une partie des services municipaux;

ATTENDU que le présent règlement sera soumis à la procédure de consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, puis à la procédure d'évaluation de conformité au schéma d'aménagement de la MRC Rivière-du-Loup;

ATTENDU qu'un avis de présentation de ce règlement a été préalablement donné à la séance spéciale du conseil tenue le 7^{ème} jour de décembre 2009.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a fait une recommandation favorable à ce projet de modification;

ATTENDU que le Conseil a adopté un premier projet de règlement lors d'une séance ordinaire en date du 1^{er} février 2010;

ATTENDU qu'un avis public de consultation a été publié en date du 17 février 2010 auprès du journal Info-Dimanche;

ATTENDU qu'il s'en est suivi une assemblée publique de consultation le 1^{er} mars 2010 relativement au premier projet de règlement;

ATTENDU que suite à l'assemblée publique de consultation, aucune modification n'a été demandée au projet de règlement et par voie de conséquence, aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Francis Plourde :

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 308 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

QUE le règlement N° 308 soit transmis à la MRC de Rivière-du-Loup pour approbation;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Le règlement N° 308 est annexé au présent procès-verbal sous le numéro **10-04-01.3**

2010-04-0104

8.4 Annulation de l'avis de motion pour modifier le règlement numéro 142 relatif au zonage afin de permettre l'exercice d'une activité de fabrication artisanale de meubles dans les zones commerciales 08-CH, 09-CH, et 10-CH

Il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Francis Plourde, d'annuler l'avis de motion pour modifier le règlement numéro 142 relatif au zonage afin de permettre l'exercice d'une activité de fabrication artisanale de meubles dans les zones commerciales 08-CH, 09-CH, et 10-CH.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

9. AFFAIRES NOUVELLES

Pas d'affaires nouvelles.

10. À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE

La période de questions a lieu. Des questions sont posées.

2010-04-0105

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Alain Boucher de lever la session à 22h00.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

En signant le présent procès verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,
Maire